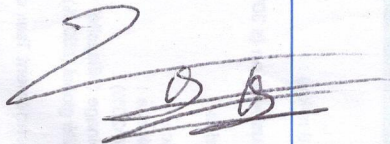


Reçu à ce jour
le montant de
2500 Euro de
la part de
Monsieur PAUL
BERETTONI moi
ici Monsieur
MIRGUR FRANCIS



obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un r
est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler le
définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des info
concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant
présent procès-verbal.